

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI - Budget GENERAL

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT, BORGEOOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT, BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER, CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET, ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Monsieur Le Maire, informe l'Assemblée de la transmission par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, le 13 juillet 2022, de la notification de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain prononçant l'effacement des dettes datant de 2021 et 2022 de Mme Charlotte BIANCONI dont le montant s'élève à la somme de 530,35 €.

Il propose de constater l'effacement de ces dettes qui concernent la facturation des frais de garderies et cantine d'Hauteville-Lompnes.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 17 voix CONTRE Claire BILLON BERTHET et le pouvoir de Stéphanie PERNOD BEAUDON, Didier BOURGEAIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS et le pouvoir de Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN et le pouvoir de Maria GUILLERMET, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de Joël BORGEOOT, Jessie LYAUDET, Stéphane LYAUDET, Alain MASSIRONI, Marie-Hélène PERILLAT et le pouvoir de Sébastien BEVOZ, **4 ABSTENTIONS** Humbert CRETIER et le pouvoir de Joël BORGEOOT, Solange DOMINGUEZ, Jacques FUMEX,

- **REFUSE** l'effacement des dettes de Mme Charlotte BIANCONI qui concernent la facturation des frais de garderies et cantine d'Hauteville-Lompnes 2021 et 2022, dont le montant total s'élève à la somme de 530,35 €.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-11-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022